



ASSEMBLEIA DA REPÚBLICA

Résolution de l'Assembleia da República nº 54/2022

Sommaire: Adoption par l'Assembleia da República des initiatives européennes considérées comme prioritaires à examiner dans le cadre du programme de travail de la Commission européenne pour 2022.

Adoption par l'Assembleia da República des initiatives européennes considérées comme prioritaires à examiner dans le cadre du programme de travail de la Commission européenne pour 2022

L'Assembleia da República décide, aux termes du paragraphe 5 de l'article 166 de la Constitution, d'adopter, aux fins de contrôle au cours de l'année 2022, les principales initiatives figurant dans le programme de travail de la Commission européenne pour 2022, identifiées dans les annexes respectives, conformément aux priorités suivantes :

- 1 – Le pacte vert pour l'Europe ;
- 2 – Une Europe adaptée à l'ère du numérique ;
- 3 – Une économie au service des personnes ;
- 4 – Une Europe plus forte sur la scène internationale ;
- 5 – Promotion du mode de vie européen ;
- 6 – Un nouvel élan pour la démocratie européenne.

Adoptée le 21 juillet 2022.

Le Président de l'Assembleia da República, *Augusto Santos Silva*.

115580475